X Elections Ontario

Désignation d'un agent (F0406)

Nom du candidat ou de la candidate : (prénom(s))		
(nom de famille)		
Circonscription électorale provinciale :		
Partie A : Désigna	ation d'un agent	
Prénom et nom de famille		
Adresse		Téléphone
Le candidat ou la candidate, ou une personne qu'il ou elle a désignée par écrit, au moyen d'un acte de désignation déposé auprès du directeur ou de la directrice du scrutin, peut nommer une personne d'au moins seize ans qui agit comme son représentant ou sa représentante et qui est présente là où un représentant ou une représentante de candidat ou de candidate peut être présent(e) aux termes de la Loi électorale, L.R.O. 1990, chap. E.6, par. 32 (1).		
Signature du candidat ou	de la candidate	 Date de la signature
Partie B : Présence Prénom et nom de famille	ce de l'agent dési	gné lors de la compilation
Adresse		Téléphone
en présence du ou de la secréta ou déléguée de candidat ou de procède à la compilation officie des candidats, à partir des re enveloppes qui lui sont rem consulter sans ouvrir les enve	aire du scrutin et de t candidate ou représe lle en faisant le comp elevés officiels de sc iises ou au moyen d'a	directeur ou la directrice du scrutin, cout candidat ou candidate, délégué entant ou représentante présent(e), ote des suffrages attribués à chacun rutin qui sont contenus dans les autres sources qu'il ou elle peut tiennent les bulletins de vote. Loi 1.6, par. 65 (1).
Signature du candidat ou de		Date de la signature